

**Sections régionales des Pays de la Loire**

---

Nantes le 12 février 2023

**A Madame la Présidente du Conseil régional  
Hotel de région  
1 Rue de la Loire, 44000 Nantes**

**A Monsieur le Préfet de région  
Préfecture de région des Pays de la Loire  
6 Quai Ceineray, 44000 Nantes**

Objet : formation professionnelle en agriculture dans les Pays de la Loire

Madame la Présidente, Monsieur le Préfet,

Le 23 janvier 2023 dernier a eu lieu le lancement de la concertation régionale préparatoire au Pacte et à la loi d'orientation et d'avenir agricoles. Les enjeux de ces projets ont été présentés à cette occasion à savoir : assurer le renouvellement des générations et mobiliser ce renouvellement pour accélérer l'adaptation face au changement climatique et la transition agro-écologique.

Alors que les priorités permettant de répondre à ces enjeux : l'orientation, la formation, la transmission...ont été clairement identifiées, nous, représentant.es des personnels des centres publics de formation professionnelle (CFPPA) souhaitons vous interpeller.

Nous nous interrogeons : comment comprendre les récentes décisions de la collectivité locale concernant la formation professionnelle en agriculture ?

En effet, le Conseil régional a décidé de réduire, pour l'année 2023, le volume horaire pour la formation attribué aux différents acteurs de la formation agricole (Chambre d'Agriculture, Enseignement Agricole Public, MFR...) de plusieurs dizaines de milliers d'heures.

Comment justifier d'un désengagement qui représente la réduction de plusieurs dizaines de parcours de formation dans des secteurs en tension ?

Au-delà de l'impact majeur pour les personnes dont les besoins de formation sont identifiés, c'est l'outil de formation agricole dans son ensemble qui se trouve fragilisé voire mis à mal. Par exemple, les CFPPA du Mans et de Laval, acteurs majeurs en terme de formation professionnelle agricole sur leurs territoires, perdront, respectivement, 19 000 heures et 20 000 de formation en 2023...La nouvelle est tombée alors que la rentrée avait débuté depuis 3 mois. En parallèle, la Région a imposé une réduction tarifaire aux centres qui, comme tous les établissements, ont vu leurs charges augmenter. Au regard des enjeux du territoire, doit-on comprendre qu'il faudra résoudre l'équation du faire mieux avec moins ? que l'équation

du faire mieux avec moins est le nouveau dogme de la Région?

Pour les bénéficiaires de ces formations, ces mesures s'accompagnent également de l'arrêt de la majoration de rémunération pour les métiers en tension. Le forfait transport est également impacté. Les baisses de prise en charge pour les bénéficiaires vont accroître les difficultés de recrutement et la précarité. Les problèmes financiers vont engendrer absences et abandons impactant les CFPPA au niveau du taux de réalisation.

Ces différentes mesures engagées par la Collectivité risquent clairement de fragiliser un outil de formation performant en mesure de répondre aux enjeux de la transition écologique alors que la "bataille de l'installation et du salariat agricole" s'engage à toutes les échelles.

Pour toutes ces raisons, les représentant.es des personnels de l'Enseignement Agricole Public, par le présent courrier, vous sollicitent Madame La Présidente du Conseil régional, Monsieur le Préfet pour une rencontre afin de permettre de mettre en cohérence les enjeux du moment et les politiques publiques.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez recevoir, nos plus sincères salutations.

**Pour le SNETAP-FSU, Thierry NOUCHY et Sylvaine PHELIPPEAU**

**Pour la CGT AGRI, Thierry JACOB**

**Pour SUD RURAL TERRITOIRES, Anaïs BURON**

Copie à : Monsieur le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt,  
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture